

14
ÈME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRASBOURG
CAPITALE
EUROPÉENNE**

CONTRAT TRIENNAL 2021/2023

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST,
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, VILLE DE STRASBOURG,
COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE, RÉGION GRAND EST







**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Strasbourg.eu
eurométropole

Strasbourg.eu

ALSACE
Collectivité européenne

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

ENTRE

■ L'ÉTAT,

■ L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

■ LA VILLE DE STRASBOURG

■ LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

■ LA RÉGION GRAND EST

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

14^{ÈME}

CONTRAT TRIENNAL

2021/2023

SOMMAIRE

07 LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

13 LES PROJETS STRUCTURANTS

15 AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE DE STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE

25 SOUTENIR LE RAYONNEMENT EUROPÉEN DE STRASBOURG, CAPITAL EUROPÉENNE

39 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

44 ANNEXE : SYNTHÈSE FINANCIÈRE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG
VILLE DE STRASBOURG
COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
RÉGION GRAND EST

LES PRIORITÉS DU CONTRAT TRIENNAL

LES FONCTIONS EUROPÉENNES DE STRASBOURG SONT INSCRITES DANS L'HISTOIRE DE L'EUROPE

Quatre ans après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, Strasbourg, “cette grande cité [qui] avait été témoin de la stupidité du genre humain qui essayait de régler les affaires par la guerre, la cruauté et la destruction” (*E. Bevin, alors ministre britannique des Affaires étrangères*), fut choisie comme siège des institutions destinées à incarner la volonté de l'Europe de se réconcilier avec elle-même.

Choisir Strasbourg, c'était à la fois placer l'avenir du continent sous un symbole auquel tous les Européens pourraient se rallier, et renouer les liens tissés au fil des siècles entre la ville et l'Europe. Au mois d'août 1949, l'organisation au sein de l'Université de Strasbourg de la première session du Conseil de l'Europe inscrivait d'emblée le projet européen sous les auspices de tous ceux qui, figures majeures du rayonnement intellectuel de l'Europe ou de l'histoire du continent, avaient étudié, réfléchi, écrit à Strasbourg, ou s'étaient exprimés depuis les chaires de son Université : Goethe, Metternich, Pasteur, Cuvier, Fustel de Coulanges, March Bloch, Albert Schweitzer, et, avant tous ceux-là, Sébastien Brant, Calvin, Martin Bucer.

Siège du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des droits de l'Homme (*CEDH*), du Médiateur de l'Union européenne, de l'Eurocorps et de nombreuses instances de coopération internationale et accueillant à ce titre les représentations permanentes et consulats généraux de plus de 40 pays membres du Conseil de l'Europe et non européens, Strasbourg se trouve dans la situation, unique en France et en Europe, d'assurer des fonctions et d'assumer des obligations qui incombent habituellement à une capitale d'État.

Strasbourg concourt ainsi au rayonnement de la France en Europe et dans le monde et reflète, par son positionnement européen central comme creuset d'innovations et de dynamiques entrepreneuriales technologiques, sociales et culturelles, la contribution de la France à la relance d'une ambition européenne partagée.

Les fonctions européennes de Strasbourg trouvent leur source dans des traités. Elles résultent de l'accord exprimé par les États parties à la création du Conseil de l'Europe d'abord, puis de l'Union européenne ensuite, de fixer à Strasbourg le siège de certaines des institutions issues de leurs traités constitutifs. Ce choix de Strasbourg engage la France à l'égard de ses partenaires européens : en premier lieu l'État, auquel il incombe de veiller aux bonnes conditions dans lesquelles peuvent s'exercer les fonctions diplomatiques et politiques que la France assume pleinement pour Strasbourg ; et aussi les collectivités territoriales, auxquelles il revient d'assurer de bonnes conditions d'accueil, de travail et de développement à Strasbourg des institutions européennes qui y ont leur siège.

Des contrats, renouvelés tous les trois ans, constituent l'outil d'une mobilisation permanente, inscrite dans le long terme, des autorités françaises, nationales et locales, au service des fonctions européennes de Strasbourg. Ils associent depuis plus de 40 ans l'État, la Ville et l'Eurométropole, la Région et désormais la Collectivité européenne d'Alsace qui succède au conseil départemental du Bas -Rhin, autour du financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions assumées par Strasbourg en sa qualité de ville siège d'institutions européennes.

Ce partenariat est à présent inscrit dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dont l'article 43 dispose que "pour assurer à l'Eurométropole de Strasbourg les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens signés par la France, l'État signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé "contrat triennal, Strasbourg capitale européenne".

Le contrat conclu pour la période 2018-2020 aura notamment permis de conforter l'unité des partenaires du contrat autour des enjeux liés à l'accessibilité de Strasbourg, à l'amélioration des conditions de desserte du quartier des institutions européennes, au soutien à des institutions ou à des initiatives qui, dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, de la démocratie et des droits de l'Homme contribuent, par leur audience, à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à un ensemble géographique et politique dont le cœur est à Strasbourg, à conforter la visibilité européenne du territoire et à favoriser son attractivité et son rayonnement.

Depuis leur création, les Contrats triennaux ont ainsi mobilisé 1,5 milliard d'euros sur 20 ans. Du fait de leur programmation pluriannuelle, les différents contrats cumulent également, dans le temps, les effets de projets structurants dont la réalisation peut se poursuivre sur plusieurs périodes triennales.

Le contrat triennal pour la période 2021-2023 s'inscrit dans un contexte particulier. Celui d'abord, d'une crise sanitaire qui aura interrompu, depuis plus d'un an, la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg et aura éloigné parlementaires, commissaires et services des institutions d'une ville qui est l'une des capitales de l'Europe polycentrique et démocratique qu'il nous faut préserver et amplifier.

Le contexte ensuite de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022 qui doit être l'opportunité, pour Strasbourg, Capitale européenne i) de densifier la portée et la qualité du travail des Institutions européennes à Strasbourg par le renforcement de l'accessibilité multimodale de la ville et en particulier des locaux des Institutions européennes ; ii) de développer son attractivité au profit des Institutions européennes, des représentants des États membres et de leurs équipes, mais également des acteurs politiques

et économiques européens, et d'accroître son rayonnement international.

Forts de ces deux objectifs, l'État et les collectivités signataires du présent contrat s'engagent :

- à co-financer et à mener à bien des projets d'investissement inscrits dans les deux axes du contrat ;
- à travailler ensemble à l'émergence de projets qui, s'ils ne peuvent aujourd'hui faire l'objet d'une programmation précise, concourent néanmoins aux objectifs fixés et s'inscrivent dans la stratégie visant à renforcer l'accessibilité, l'attractivité et le rayonnement de Strasbourg ;
- à garantir, par la mise en place d'une structure permanente placée sous leur autorité conjointe, "Mission Strasbourg capitale européenne" la bonne mise en œuvre des projets programmés, la poursuite des travaux inscrits dans la stratégie retenue, et le déploiement de dispositifs de soutien à l'émergence de nouvelles initiatives et de nouveaux projets susceptibles de concourir au rayonnement de Strasbourg, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche et de l'innovation, de la démocratie et des droits humains ;
- la "mission Strasbourg capitale européenne" aura également vocation à animer et conduire l'action des signataires du présent contrat en faveur du statut de Strasbourg, de son rayonnement et de sa place au sein de l'Europe.

Le contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" 2021-2023 témoigne ainsi d'une approche renouvelée du soutien apporté par l'État et les collectivités au rôle européen de Strasbourg. Il se fixe pour ambition de susciter, par le biais d'appels à projets ciblés, de nouvelles initiatives de nature à développer une attractivité et un rayonnement à la hauteur de celui des institutions qui y ont leur siège.

En complément des actions programmées dans le présent contrat et de celles qui seront issues de ces appels à projets, les signataires s'engagent :

- à poursuivre la réalisation des projets qui, inscrits dans le précédent contrat triennal, n'ont pu être menés à leur terme. Le pavillon d'honneur et l'accessibilité multimodale de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim feront ainsi l'objet d'une attention particulière ;
- à rechercher et à favoriser l'implantation à Strasbourg de services des Institutions européennes et de services français en lien avec les affaires européennes. L'initiative prise par les collectivités signataires de contribuer à l'émergence d'une offre immobilière dédiée à proximité du Parlement européen doit permettre d'œuvrer en ce sens ;
- à favoriser l'organisation à Strasbourg de manifestations et rencontres qui se tiendront au 1er semestre 2022 dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Dès le deuxième trimestre 2021, le lancement et les travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe pourront, en particulier, se tenir pour partie à Strasbourg ;
- à conduire les projets qui, sans faire l'objet d'une programmation financière dans le présent contrat, sont inscrits dans chacun des axes du présent contrat en tant que volontés et objectifs partagés ;
- à engager une réflexion de long terme et des démarches permettant l'accroissement des connexions entre

- Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg afin de renforcer les synergies entre ces trois capitales européennes ;
- à prendre en compte l'approche transfrontalière et franco-allemande comme axe majeur de l'identité, de l'attractivité et du rayonnement de Strasbourg.

Le montant des opérations inscrites au présent contrat s'élève au total de 189,099 millions €. Il sera pris en charge de la manière suivante :

- pour l'État : 47,935 millions € ;
- pour la Région Grand Est : 14,488 millions € ;
- pour la Collectivité européenne d'Alsace : 14,046 millions € ;
- pour l'Eurométropole de Strasbourg : 35,979 millions € ;
- pour la Ville de Strasbourg : 72,361 millions € ;
- 4,290 millions € apportés par d'autres partenaires sur le projet de raccordement ferroviaire de l'Euroairport de Bâle-Mulhouse, non signataires du présent contrat.

Le financement des projets retenus comme répondant aux objectifs du présent contrat fera l'objet de conventions entre les porteurs de projet et chaque partenaire du contrat, selon les règles habituelles d'attribution des subventions de chacun des partenaires.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG
VILLE DE STRASBOURG
COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
RÉGION GRAND EST

LES PROJETS STRUCTURANTS

Les projets structurants définis dans le cadre du contrat triennal ont été définis en fonction des critères suivants :

- leur lien direct avec le rôle de Strasbourg comme pôle institutionnel européen ou contribuant fortement à son rayonnement universitaire et culturel ;
- leur contribution à une ou plusieurs des priorités de l'État et des Collectivités Territoriales ;
- leur capacité à être engagés ou réalisés dans la durée du contrat.

PRIORITÉ 1

POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE DE STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE ET CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DE STRASBOURG AFIN DE DENSIFIER LA PRÉSENCE D'INSTITUTIONS ET DE PARTENAIRES EUROPÉENS

Les parties aux contrats triennaux successifs se sont constamment attachées à assurer la convergence de leurs efforts dans le but que soient sans cesse améliorées les conditions de l'accessibilité aussi bien à Strasbourg, capitale européenne, qu'aux institutions européennes elles-mêmes.

Les actions qui seront engagées à ce titre aux termes du présent contrat, porteront donc à la fois sur l'accessibilité multimodale de la capitale européenne – aérienne et ferroviaire essentiellement – et sur la poursuite des efforts visant à assurer une bonne desserte en transport commun du quartier des institutions européennes.

Les actions suivantes seront donc mises en œuvre par les signataires du présent contrat triennal :

- l'achèvement de projet de déplacement et de reconstruction du pavillon d'honneur de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, inscrit au précédent contrat triennal ;
- la poursuite des études de la desserte de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, inscrites au précédent contrat triennal ;
- la volonté de conforter l'offre aérienne et la plateforme de l'aéroport international de Strasbourg :
 - ▶ par le renouvellement, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, de trois lignes de desserte aérienne placées sous obligation de service public afin de favoriser l'acheminement vers Strasbourg de parlementaires et de fonctionnaires européens depuis leur pays d'origine via des hubs aériens européens ;
 - ▶ par la mise en œuvre par les collectivités signataires d'un dispositif de soutien à l'aéroport destiné à garantir, sur la base d'un plan de développement stratégique de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et du trafic, la restauration de sa compétitivité et le doter d'un modèle économique pérenne ;
 - ▶ ce dispositif transitoire sera conduit en attendant que soit identifié un régime pérenne garantissant la compétitivité et l'équilibre économique de Strasbourg Entzheim. Dans cette perspective et dans le

contexte né des effets de la crise sanitaire sur le secteur du transport aérien, les parties s'engagent à objectiver la situation économique de l'aéroport, à rechercher et identifier sans exclusive les voies et moyens de toute nature susceptibles de favoriser sa compétitivité dans un contexte concurrentiel marqué par des obligations spécifiques issues du statut européen de Strasbourg (acheminement des parlementaires et fonctionnaires européens, accueil de chefs d'État et de gouvernement), à rechercher une diversification de ses activités extra-aéronautiques sur le foncier civil et militaire disponible, puis à mettre en œuvre les mesures qui auront ainsi été arrêtées dans un plan stratégique de développement ;

- l'amélioration de l'accessibilité de Strasbourg depuis l'aéroport de Bâle-Mulhouse par la contribution au projet de raccordement direct de l'aéroport à la ligne ferroviaire Strasbourg – Mulhouse – Bâle. Les parties s'engagent ainsi à contribuer au financement des études d'avant-projet détaillé puis à participer aux échanges à venir en vue de l'établissement avec l'Union européenne et les parties suisses et allemandes d'un plan de financement de cette opération dont la réalisation est estimée à 320 M€ ;
- la recherche d'une meilleure accessibilité ferroviaire de Strasbourg depuis Bruxelles, Luxembourg et l'aéroport international de Francfort. Cet objectif repose notamment sur le financement conjoint d'études ainsi que, s'agissant de l'établissement d'une liaison directe et rapide avec l'aéroport de Francfort, d'une action concertée auprès des autorités fédérales allemandes et du Land de Bade-Würtemberg afin que soit pris en compte par l'opérateur ferroviaire allemand cet objectif inscrit en annexe du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019.
- la modernisation de la desserte de proximité du quartier des institutions européennes :
 - ▶ par le financement d'études et d'une première tranche de travaux en vue de la construction d'une ligne de tramway reliant sans correspondance la gare SNCF de Strasbourg au parlement européen ;
 - ▶ par la poursuite des études et, le moment venu, la contribution au financement nécessaire au développement à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg d'un réseau express métropolitain à vocation transfrontalière permettant d'améliorer le maillage ferroviaire et multimodal de l'agglomération en transports en commun, y compris dans sa partie allemande.

Les engagements souscrits par la France à l'égard de ses partenaires au sujet de l'accueil à Strasbourg des institutions européennes conduisent l'État et les collectivités territoriales à conjuguer leurs efforts en vue d'optimiser les conditions de travail à Strasbourg des représentants et fonctionnaires du Parlement européen, d'autres institutions européennes, ainsi que du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Les actions qui seront entreprises dans ce but dans le cadre du présent contrat, et qui sont détaillées ci-après, ne représentent toutefois qu'une partie des initiatives engagées à ce titre par les signataires du contrat, collectivement ou dans le cadre de l'exercice des compétences propres à chacun d'eux. Il en est ainsi, par exemple, de la coopération transfrontalière et des actions entreprises dans les domaines de l'éducation, de la santé ou des services, notamment, en vue de favoriser le rapprochement des habitants vivant de part et d'autre du Rhin. Les perspectives d'implantation à Strasbourg d'établissements scolaires et de filières (collège et lycée) susceptibles de permettre un cursus complet d'enseignement franco-allemand s'inscrivent dans ce cadre.

L'approfondissement de la coopération aux zones frontalières de l'Union, le renforcement d'une citoyenneté européenne dans ces zones où le sentiment d'appartenance à un espace de vie commun est d'autant plus intense, sont autant d'objectifs poursuivis par les États membres de l'Union européenne.

La réduction des obstacles aux frontières, la poursuite de projets communs sont des enjeux stratégiques pour faire de l'Europe une réalité vécue au quotidien. Les habitants des zones frontalières des pays membres de l'Union représentent 30% de la population totale. 30% du PIB européen y est produit. Strasbourg, plus que toute autre Capitale européenne, doit devenir la Ville où s'enracine cette aspiration à la création d'une communauté de destin. La constitution et l'implantation à Kehl, autour d'un diplomate français affecté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et d'une diplomate allemande, d'un secrétariat permanent du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT), instrument opérationnel du Traité d'Aix-la-Chapelle, en est une illustration emblématique.

De même, les partenaires conviennent d'une coordination technique et politique repensée autour d'une "mission Strasbourg capitale européenne", structure permanente partenariale dédiée à la mise en œuvre du contrat triennal et de la stratégie retenue par l'État et les collectivités en faveur de l'accessibilité, de l'attractivité et du rayonnement européen et international de Strasbourg ainsi que des institutions européennes qui y ont leur siège, de leurs membres et de leurs équipes, et de la communauté diplomatique qui y est implantée.

Les actions suivantes sont ainsi retenues par les signataires du présent contrat au titre de cette priorité :

- Face au constat de la saturation de l'actuelle école européenne de Strasbourg, poursuite du projet d'augmentation, au-delà de 1000 élèves, des capacités d'accueil en école européenne à Strasbourg. Cela suppose l'inscription dans ce contrat du financement d'une première phase de ce projet en vue de préciser ses modalités, son dimensionnement et sa localisation. Ces travaux d'études seront conduits en lien avec les services de l'Union Européenne afin d'en garantir la labellisation et la qualité d'enseignement conforme aux standards attendus par la population cible de représentants et de fonctionnaires diplomatiques et européens ;
- Afin d'affirmer et de développer la place singulière transfrontalière et franco-allemande de Strasbourg, des études seront également conduites en vue de la construction d'un collège franco-allemand, préfigurateur d'une offre de cursus complet d'enseignement franco-allemand à Strasbourg. Placée sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de ses compétences sur les collèges et le bilinguisme, cette première opération sera conduite en étroite liaison avec l'autorité académique et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. L'investissement relatif à cette opération pourra être inscrit dans le prochain contrat triennal. Le développement de filières franco-allemandes en lycée sera également engagé ;
- Les conditions d'accueil à Strasbourg et d'acheminement depuis les aéroports de Francfort et de Bâle-Mulhouse des parlementaires et fonctionnaires européens font l'objet de la part de la ville de Strasbourg d'une attention particulière par le développement de services spécifiques. Les signataires du présent contrat s'engagent à contribuer à cette action dans l'attente de son remplacement par les perspectives d'amélioration de l'accessibilité des institutions européennes inscrites dans l'axe 1 du présent contrat.

ARTICLE 1.1 :

DESSERTE AÉRIENNE DE STRASBOURG - OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)

Déterminées à poursuivre leur effort en vue de faciliter l'accessibilité européenne de Strasbourg, les parties au contrat conviennent de reconduire le dispositif d'exploitation sous obligation de service public de lignes aériennes assurant la liaison entre l'aéroport international de Strasbourg et des aéroports européens considérés comme des plateformes d'échanges pour les zones géographiques qu'ils desservent.

À ce titre, l'État s'engage à mobiliser un maximum de 12,8 M€ pour l'accessibilité aérienne de Strasbourg par le biais d'OSP dont le renouvellement sera conduit en concertation avec l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et les collectivités.

ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
12,8 M€	12,8 M€	-	-	-	-

ARTICLE 1.2 :

TAXES AÉROPORTUAIRES

A titre transitoire, les collectivités signataires reconduisent le dispositif de compensation à niveau constant des taxes aéroportuaires destiné à garantir, sur la base d'un plan de développement stratégique du trafic, la restauration de la compétitivité de l'aéroport international de Strasbourg par rapport aux plateformes aéroportuaires avec lesquelles il se trouve en concurrence.

En parallèle, dans le but de conduire l'aéroport vers une solution durable et financièrement soutenable dans un environnement particulièrement concurrentiel, les signataires conviennent de rechercher, d'identifier et d'atteindre un objectif d'équilibre économique de la plateforme, de diversification de ses activités et d'amélioration de sa performance énergétique et de son accessibilité multimodale.

Le comité de pilotage du contrat triennal se réunira un an après sa signature afin d'examiner les actions entreprises et les résultats obtenus en faveur du développement et de l'équilibre économique de l'aéroport. Il pourra alors, en fonction du constat réalisé, proposer d'aménager par avenant les termes du présent article.

À ce titre, les collectivités s'engagent à mobiliser 3,297 M€ selon la répartition suivante pour l'année 2021 :

ACCESSIBILITÉ AÉRIENNE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
3,297 M€	-	0,877 M€	1,210 M€	1,210 M€	-

ARTICLE 1.3 :

ÉTUDES ET PREMIERS TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE LIGNES DE TRAM DIRECTES ENTRE LA GARE DE STRASBOURG ET LE QUARTIER DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET LES QUARTIERS ENVIRONNANTS

L'État et les collectivités partenaires entendent poursuivre au titre du présent contrat les efforts auxquels ils ont concouru dans le cadre des contrats précédents en vue d'améliorer la desserte du quartier des institutions européennes et environnants, et en particulier leur accessibilité directe depuis la gare.

L'Eurométropole débutera les premiers travaux de liaisons destinées à assurer la desserte du quartier des institutions européennes et des quartiers environnants depuis la gare. L'État et la Région accompagneront les études et, le moment venu, les travaux qui seront engagés.

Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat Triennal :

ÉTUDES SUR LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE TRAM DIRECTE ET PREMIERS TRAVAUX

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
28,2 M€	1 M€	0,200 M€	-	27 M€	-

ARTICLE 1.4 :

NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE (NLF) DE L'EUROAIRPORT EAP ÉTUDES APD

Aujourd'hui, l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg n'est accessible que par la route. Demain, grâce à une section de voie ferroviaire nouvelle d'environ 6 km et à une nouvelle halte, le train amènera directement les voyageurs devant le terminal de l'aéroport et offrira une véritable alternative à la route.

Ce projet permettra de proposer des trajets directs en train confortables, rapides et fiables depuis Strasbourg à l'ensemble des membres des institutions européennes en complémentarité avec l'offre aéroportuaire de Strasbourg-Entzheim. Les études "Avant-Projet Définitif" sont inscrites au présent contrat avec un soutien financier de l'État de 0,270 M€, du Conseil régional Grand Est de 0,270 M€, de la CEA de 0,270 M€ et autres partenaires à 4,290 M€ (1,5 M€ Union Européenne, 1,2 M€ EAP, 1,5 M€ Suisse, 0,090 M€ Mulhouse Alsace Agglomération).

NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE DE L'EUROAIRPORT NLF

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE	AUTRES*
5,1 M€	0,270 M€	0,270 M€	0,270 M€	-	-	4,290 M€

* Mulhouse Alsace agglomération, Euroairport, Confédération Suisse et Union européenne

ARTICLE 1.5-1.6 :

ÉTUDES D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ FERROVIAIRE DE STRASBOURG AVEC BRUXELLES ET FRANCFORT

Pour faire de Strasbourg la Capitale européenne de la transition énergétique et écologique, le volet accessibilité privilégiera l'intensification des liaisons ferroviaires :

- Strasbourg-Bruxelles via le Thalys Charter qui a déjà fait la preuve de son succès et qui doit, demain, constituer le lien permanent entre le siège du Parlement européen et les autres institutions de l'Union. Le projet sera porté par SNCF Réseau ;
- Strasbourg-Francfort conformément aux projets prioritaires retenus par le Traité d'Aix-la-Chapelle et destinés à renforcer la relation franco-allemande à la fois fondement et moteur de l'Union.

L'État contribuera à hauteur de 0,050 M€ pour ces études, les collectivités contribueront à hauteur de 0,050 M€ pour le Conseil régional Grand Est, 0,050 M€ pour la CEA et 0,050 M€ pour l'Eurométropole.

STRASBOURG – BRUXELLES

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,100 M€	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€	-

STRASBOURG – FRANCFORT

0,100 M€	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€	0,025 M€	-
----------	----------	----------	----------	----------	---

ARTICLE 1.7 : CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE – 1^{ÈRE} PHASE

Le précédent Contrat Triennal 2018-2020 a permis de réaliser les premières études sur la construction/extension d'une École Européenne à Strasbourg. Les travaux menés ont permis de procéder à une évaluation de l'ampleur des besoins actuels et ceux qui seront à satisfaire à l'avenir. De plus, des réflexions ont été menées sur l'éventail des réponses susceptibles d'être apportées.

Les partenaires du présent Contrat Triennal, en coopération étroite avec le Rectorat de l'académie de Strasbourg, s'accordent à arrêter rapidement, après les études nécessaires, les modalités d'augmentation de la capacité d'accueil des élèves. Ils s'engagent également à conduire avant l'échéance du présent contrat les travaux de réalisation de ce projet. Ils rechercheront pour cela de potentielles contributions financières notamment de l'Union Européenne ou de tout autre partenaire européen.

Les signataires du contrat sont convenus de contribuer à hauteur de 13 M € au financement de cette première phase du projet dont 2 M€ État, 2,360 M€ Conseil régional Grand Est, 3,140 M€ CEA et 5,5 M€ Ville de Strasbourg. Les collectivités signataires s'accordent sur cette clef de financement au prorata des effectifs à la date du présent contrat. Cette clef sera actualisée à la signature de chaque contrat triennal.

ÉCOLE EUROPÉENNE 1^{ER} PHASE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
13 M€	2 M€	2,360 M€	3,140 M€	-	5,5 M€

ARTICLE 1.8 :

ÉTUDES SUR UN CURSUS D'ENSEIGNEMENT FRANCO-ALLEMAND : COLLÈGE

Chaque 22 janvier depuis 1963 est célébrée l'amitié franco-allemande. Le traité franco-allemand de l'Élysée entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle a été suivi en 2019 d'un nouveau traité de coopération d'Aix-la-Chapelle entre Angela Merkel et Emmanuel Macron pour approfondir encore davantage les relations entre nos deux pays. L'annonce de l'ouverture d'un lycée franco-allemand à Strasbourg faite par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 25 janvier 2021 ancre davantage encore cette coopération dans le paysage strasbourgeois. Dans cette perspective, si le collège Vauban accueillera dès la rentrée 2021 une 6e franco-allemande, l'ensemble des partenaires vont conduire les études sur la création d'un nouveau collège à vocation binationale et biculturelle. Cette offre aura vocation à alimenter le lycée en aval, mais peut également s'envisager en amont vers l'école primaire.

L'État contribuera à hauteur de 0,100 M€ pour ces études et la CEA à hauteur de 0,350 M€ qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

COLLÈGE FRANCO-ALLEMAND – ÉTUDES

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,450 M€	0,100 M€	-	0,350 M€	-	-

ARTICLE 1.9 :

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRANSPORTS DES MEMBRES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES, DONT ACCUEIL DES PARLEMENTAIRES ET MEMBRES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES À L'AÉROPORT.

Dans un esprit d'amélioration continue des conditions d'accès de Strasbourg pour les membres des institutions européennes, les signataires du Contrat Triennal souhaitent améliorer celles-ci à la fois avec une haute valeur ajoutée sur les services proposés (notamment les déplacements entre le parlement et les aéroports, un cadencement renforcé pour les navettes fluviales entre le centre-ville et les institutions européennes, l'amélioration des conditions d'attente et de filtrage dans les zones aéroportuaires...) mais de proposer d'autres services.

L'État contribuera à hauteur de 0,550 M€ pour ce projet, le Conseil régional Grand Est contribuera à hauteur de 0,400 M€ et la Ville de Strasbourg à hauteur de 1,205M€.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRANSPORTS

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
2,155 M€	0,550 M€	0,400 M€	-	-	1,205 M€

PRIORITÉ 2

SOUTENIR LE RAYONNEMENT EUROPÉEN DE STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE

Les fonctions politiques et diplomatiques exercées par Strasbourg pour la France ont conduit les partenaires des différents contrats triennaux à veiller à ce que la stature internationale de Strasbourg, son rayonnement européen, ne soit pas en décalage par rapport au statut que lui ont conféré les traités.

Il importe dès lors de conforter les projets d'envergure européenne et internationale qui concourent au rayonnement européen et international de Strasbourg par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, par la culture, ainsi que par la promotion de Strasbourg comme lieu emblématique de la démocratie et des droits humains.

Les signataires du contrat partagent également l'objectif de veiller aussi à ce que les habitants de Strasbourg, de l'Alsace et, plus largement, de la Région Grand Est aient une bonne connaissance du rôle européen de Strasbourg, et puissent être eux aussi, s'ils le souhaitent, parties prenantes et ambassadeurs de cette dimension européenne en s'engageant pour concourir à son rayonnement. Les partenaires souhaitent ainsi conforter et renforcer les actions de l' "Agora", instance de concertation avec les citoyens et le tissu associatif local, au travers notamment du soutien aux acteurs associatifs, à l'organisation d'évènements, d'actions de communication et de mobilisation ou de promotion d'actions innovantes.

Ces ambitions consacrent la volonté des signataires du contrat d'inscrire celui-ci dans une relation renouvelée : d'une part avec les citoyens, en dégageant les possibilités d'une association plus étroite de ceux-ci à l'accompagnement des fonctions européennes de Strasbourg ; d'autre part avec les acteurs de la culture, de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment, en offrant à ceux-ci, par la création de fonds dédiés, l'opportunité de disposer de moyens plus souples et mieux adaptés pour proposer aux partenaires du contrat des projets susceptibles de répondre aux objectifs de visibilité internationale et de rayonnement européen recherchés pour Strasbourg.

Les actions susceptibles de bénéficier d'un financement au titre de ces trois fonds de soutien s'inscrivent en complément de projets institutionnels et emblématiques, "marqueurs" du rayonnement de Strasbourg dans les domaines de la culture et de la démocratie, qui pour certains font l'objet d'accords internationaux et de partenariats avec le Conseil de l'Europe ou d'autres acteurs internationaux.

Au titre du rayonnement de Strasbourg, Capitale européenne, les signataires du présent contrat s'engagent ainsi à soutenir les actions suivantes :

- le co-financement des projets conduits par le Théâtre national de Strasbourg, l'Opéra national du Rhin, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et le festival Musica de musique contemporaine ;
- le soutien à l'organisation par le Conseil de l'Europe du forum mondial de la démocratie et de l'observatoire européen de l'enseignement de l'Histoire ainsi que le cofinancement de projets associés ;
- le soutien des fondations Alfred Kastler et René Cassin de promotion et de diffusion des droits humains ;
- le co-financement du programme de recherche "human frontier science program" programme international de recherche ;
- le financement d'événements et d'actions de communication, de sensibilisation et d'influence issues des travaux de l'"Agora", instance de concertation des citoyens et du monde associatif animée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en faveur du statut européen de Strasbourg ;
- la constitution, le financement, l'animation et la gestion de trois fonds de soutien :
 - ▶ fonds #1 "recherche et innovation": ce fonds permettra d'accompagner des projets novateurs permettant d'apporter un éclairage européen aux enjeux globaux liés aux transitions environnementale, énergétique, numérique et industrielle, ainsi qu'à l'impact des révolutions technologiques dans nos sociétés (*notamment par la prise en compte des enjeux éthiques*) ;
 - ▶ fonds #2 "culture" : ce fonds permettra d'accompagner des initiatives artistiques et créatives permettant de conforter le positionnement de Strasbourg au cœur des réseaux européens prescripteurs de la création artistique, des patrimoines, des industries culturelles et de l'éducation artistique et culturelle ;
 - ▶ fonds #3 "démocratie" : ce fonds permettra de soutenir des projets d'envergure européenne et internationale dans le domaine de la démocratie, des droits de l'Homme, de la citoyenneté européenne et de la promotion des valeurs européennes.

Ces 3 fonds dotés de crédits par chacun des signataires du présent contrat sont destinés à financer, sur la durée du contrat et par le biais notamment d'appels à projets, des actions concourant au rayonnement de Strasbourg dans son rôle de capitale européenne, de la démocratie et des droits humains. Les projets ainsi suscités pourront être de nouvelles initiatives ou relever d'actions historiques et renouvelées. La gouvernance des fonds est décrite infra.

ARTICLE 2.1 :

FONDS RECHERCHE ET INNOVATION.

Ce fonds financera notamment des projets de recherche fondamentale et appliquée afin d'ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, tout en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs.

Une attention particulière sera portée aux projets ayant une capacité à être valorisés vers le monde économique et la société afin de mesurer l'impact et la contribution directe au rayonnement européen du territoire. Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat Triennal :

FONDS RECHERCHE ET INNOVATION

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
5 M€	1 M€	1 M€	1 M€	2 M€	-

ARTICLE 2.2 :

ORGANISATION INTERNATIONALE - PROGRAMME SCIENTIFIQUE FRONTIÈRE HUMAINE (HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAMME – HFSP).

Implanté à Strasbourg depuis sa création en 1989, le programme "Frontière Humaine" est un programme de financement scientifique porté par 13 pays et par l'Union européenne.

HFSP soutient la recherche fondamentale aux frontières des sciences de la vie par le biais de subventions de recherche pour la collaboration entre laboratoires de différents pays et de bourses post doctorales. 26 scientifiques ayant bénéficié d'une subvention HFSP ont obtenu un prix Nobel, dont deux Strasbourgeois.

La présence de ce programme scientifique à Strasbourg contribue éminemment au rayonnement international et à l'attractivité de la capitale européenne.

Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat Triennal.

HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAMME

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
7 M€	6 M€	-	-	1 M€	-

ARTICLE 2.3 :

FONDS CULTURE.

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser la dimension européenne des projets portés par des structures de création, des structures patrimoniales ainsi que par des artistes. Il sera attribué à des porteurs de projets poursuivant les objectifs suivants :

- une inscription dans des partenariats avec des structures rayonnant au plan national ou international ;
- le développement de projets associant des acteurs et artistes diffusés à l'international, et intégrant la diffusion de leurs œuvres ;
- les projets d'échanges artistiques et de collaboration avec les pays européens : résidences, expositions, festivals par exemple ;
- les actions permettant à la population et aux habitants de Strasbourg de s'approprier les projets et les œuvres ainsi créés et de mieux connaître et partager la création et le patrimoine européens.

Le pilotage et l'instruction du fonds Culture sera assuré par la Direction Régional des Affaires Culturelles Grand Est et les services des collectivités signataires au sein du comité technique. Les projets éligibles seront identifiés au sein du comité technique par les services culturels des participants du contrat et seront financés chaque année, avec une attention prioritaire aux opérations se déployant sur le moyen voire le long terme.

Les modalités de gouvernance du fonds sont précisées ci-après.

Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits suivants pour la durée du Contrat Triennal.

FONDS CULTURE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
9 M€	2 M€*	2 M€	1 M€	-	4 M€

(*) : 1 M€ en 2022 et 1 M€ en 2023

ARTICLE 2.4 :

FONDS DÉMOCRATIE.

Ce Fonds a pour vocation de soutenir et de développer des projets dans le domaine de la démocratie et de la promotion des droits humains contribuant au rayonnement de Strasbourg et de son rôle de capitale de l'Europe, de la démocratie et des droits humains. Ces projets pourront œuvrer, de manière non exclusive, au bénéfice des pays éligibles à l'aide publique au développement français dont la liste est fixée par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Il doit également permettre de soutenir des projets d'envergure européenne et internationale permettant de fédérer les acteurs engagés en faveur du modèle européen de promotion des droits de l'Homme et de l'éducation à la citoyenneté européenne dans les pays membres de l'UE.

Il pourra enfin bénéficier à des actions ou organismes inscrits dans les précédents contrats triennaux et agissant en faveur des objectifs précisés ci-dessous (C2IE, EUCOR, ...).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU FONDS DÉMOCRATIE

Les projets financés par le fonds "Démocratie" du contrat triennal devront s'inscrire dans le cadre des objectifs stratégiques de l'État en matière de promotion des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance avec les objectifs de la stratégie interministérielle "Droits humains et développement" et du Consensus européen pour le développement.

Ils pourront concerner notamment :

- la promotion de l'égalité femmes/hommes ;
- le soutien à une information de qualité et la lutte contre la désinformation, les sujets liés à la liberté d'expression, à la liberté d'opinion et à la protection des journalistes ;
- la protection des droits civils et politiques ;
- la promotion de la démocratie locale, notamment la décentralisation, les processus participatifs et inclusifs ;
- la sensibilisation à la citoyenneté et la solidarité européenne et internationale ;
- l'éducation et la formation à l'approche fondée sur les droits.

TYPE D'ACTIVITÉS FINANÇÉES DANS LE CADRE DU FONDS DÉMOCRATIE

Le fonds "Démocratie" pourra financer des activités visant notamment à :

- promouvoir l'éducation et la formation aux droits humains et à l'approche fondée sur les droits ;
- favoriser l'éducation à la citoyenneté, notamment européenne, et à la solidarité internationale, et la sensibilisation aux ODD (Objectifs de Développement Durable) ;

- soutenir la mise en œuvre effective des mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits humains, telles que les institutions nationales des droits de l’Homme ;
- soutenir la mise en œuvre effective des mécanismes internationaux de promotion et de protection des Droits de l’Homme, tels que les rapporteurs spéciaux et les organes des traités ;
- soutenir les libertés fondamentales et les valeurs démocratiques face à la restriction de l’espace de la société civile, notamment, mais pas exclusivement, soutien aux journalistes, aux lanceurs d’alerte ;
- promouvoir l’éducation aux médias ;
- promouvoir l’accès au droit et à la justice ;
- soutenir les actions visant à la participation citoyenne et à l’inclusivité ;
- soutenir la gouvernance locale en lien avec le label ELoGE ;
- organiser des événements cohérents avec l’action du Conseil de l’Europe, notamment en marge des réunions plénières de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) et de la conférence annuelle de l’Observatoire de l’enseignement de l’Histoire en Europe ;
- favoriser les initiatives citoyennes des OSC (Organisations de la Société Civile), notamment, mais pas exclusivement, via les modalités de type volontariat international, de service civique ou de projets jeunesse.

Les financements d’un projet sur ce fonds seront exclusifs des financements octroyés via les autres guichets soutenus par le MEAE, notamment par le fonds Initiatives OSC géré par l’AFD ou les projets cofinancés par la Délégation à l’action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) ou les postes diplomatiques.

ORGANISATIONS ÉLIGIBLES AUX FINANCEMENTS

Le fonds soutiendra des organisations de droit français basées et/ou avec un ancrage à Strasbourg et dans la région Grand Est.

Les bénéficiaires du fonds devront détenir le statut :

- d’association ou de Fondation ;
- d’entreprise sociale et solidaire ;
- de réseaux de collectivités auxquels participe la ville de Strasbourg, la CEA ou la région Grand Est ;
- d’institution de formation, d’enseignement supérieur ou de recherche.

FONDS DÉMOCRATIE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
9 M€	1 M€	1 M€	5 M€	0,5 M€	1,5 M€

ARTICLE 2.5 :

CONSEIL DE L'EUROPE : FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE.

La présence du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux fait de Strasbourg la capitale parlementaire de l'Europe et le symbole de la démocratie. Le Forum Mondial de la Démocratie consolide cette fonction politique. Il contribue à faire de Strasbourg le lieu de référence pour les échanges sur la démocratie.

Le Forum Mondial de la Démocratie est un événement annuel organisé depuis 2012 en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'État, le Conseil régional Grand Est et la Ville de Strasbourg. Il réunit à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau (*dirigeants politiques, représentants de la société civile, chercheurs, responsables des médias*) pour des débats à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, que ceux-ci soient anciens, plus récents ou en transition. Il se décline en une série de manifestations sur la durée d'une semaine.

Des moyens financiers à hauteur de 2,100 M€ sont inscrits dont 0,600 M€ État, 0,400 M€ Conseil régional Grand Est et 0,700 M€ Ville de Strasbourg.

FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
2,100 M€	0,6 M€	0,400 M€	0,400 M€	-	0,700 M€

ARTICLE 2.6 :

CONSEIL DE L'EUROPE : OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE – CONFÉRENCE ANNUELLE À STRASBOURG ET ÉVÈNEMENTS ASSOCIÉS.

L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe est un projet initié pendant la Présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (*déclaration de 23 ministres de l'Éducation en novembre 2019*), partant du constat que la connaissance de l'histoire s'est affaiblie dans la plupart des pays européens, alors que l'enseignement de l'histoire influe à long terme sur les relations entre les pays et les peuples. Ainsi un observatoire européen de l'enseignement de l'histoire est créé avec l'organisation d'une conférence annuelle à Strasbourg auxquels sont associés des évènements notamment des rencontres européennes sur l'innovation pédagogique pour enseigner l'histoire en dépassant des récits strictement nationaux. Les partenaires souhaitent formuler des propositions au Conseil de l'Europe autour de cet observatoire.

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,500 M€	0,375 M€	0,031 M€	0,031 M€	-	0,063 M€

ARTICLE 2.7 :

SOUTIEN DES FONDATIONS ALFRED KASTLER ET RENÉ CASSIN.

Fondation Alfred Kastler

Créée en fin 1993 par l'Académie des Sciences, en partenariat avec l'Université de Strasbourg, l'École Normale Supérieure, le CNRS et les collectivités alsaciennes, la Fondation nationale Alfred Kastler agit comme opérateur au service des Centres français d'EURAXESS, réseau d'accueil européen créé par la commission européenne. Elle est notamment un acteur pour l'attractivité internationale de Strasbourg envers les chercheurs en phase de mobilité. Les signataires du contrat sont convenus de contribuer à hauteur de 0,615 M€ au financement de la fondation Alfred Kastler. L'État contribue à hauteur de 0,090 M€ pour le fonctionnement, la Région Grand Est pour 0,150 M€, la CEA pour 0,150 M€ et l'Eurométropole pour 0,225 M€. Les financements seront attribués à la FnAK sur la base d'une présentation annuelle de ses projets et de ses activités.

Fondation René Cassin

Fondé à Strasbourg par René Cassin en 1969, l'Institut International des Droits de l'Homme (IIDH), reconnu d'utilité publique, œuvre pour la protection et le développement des droits fondamentaux de l'Homme. Par ses activités de formation et de recherche, mais aussi à travers les partenariats qu'il a noués avec de nombreux organismes européens et internationaux, il contribue à la création et à la diffusion d'une véritable culture universelle des droits fondamentaux, qui contribue au rayonnement international de Strasbourg dans ce domaine. Les signataires du contrat sont convenus de contribuer à hauteur de 0,375 M€ au financement de l'IIDH. L'État contribue à hauteur de 0,150 M€ pour le fonctionnement, la Région Grand Est pour 0,075 M€, la CEA pour 0,075 M€ et la Ville de Strasbourg pour 0,075 M€.

FONDATION ALFRED KASTLER

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,615 M€	0,090 M€	0,150 M€	0,150 M€	0,225 M€	-

FONDATION RENÉ CASSIN

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,375 M€	0,150 M€	0,075 M€	0,075 M€	-	0,075 M€

ARTICLE 2.8 :**OFFRE CULTURELLE EMBLÉMATIQUE : OPÉRA NATIONAL DU RHIN.**

L'Opéra national du Rhin (*OnR*) a acquis une réputation de premier plan sur la scène lyrique internationale grâce au travail de metteurs en scène de renom, soucieux de concilier grand répertoire et création contemporaine. Ainsi, l'Opéra national du Rhin a produit de nombreuses créations et mène une politique de coproductions avec les plus grands festivals, théâtres et opéras internationaux. Enfin le Ballet de l'Opéra national du Rhin poursuit lui aussi une politique de présentation du grand répertoire classique et contemporain, de relectures et de créations originales. Se concentrant sur un certain nombre de chorégraphes ou de type d'œuvres, il peut ainsi aborder chaque style par un travail en profondeur. La compagnie aborde un éventail de styles des plus larges sans toutefois s'éparpiller, assurant au plus près aux chorégraphes le respect de leurs options artistiques. Ainsi, les partenaires confirment leurs engagements financiers à l'Opéra National du Rhin.

OPÉRA NATIONAL DU RHIN (*)

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
44,196 M€	10,8 M€	3,912 M€	-	1,944 M€	27,540 M€

(*) seule une partie des crédits État et des partenaires sont inscrits dans le présent Contrat Triennal 2021-2023

ARTICLE 2.9 :

OFFRE CULTURELLE EMBLÉMATIQUE : FESTIVAL MUSICA.

Le Festival Musica est une rencontre de musique contemporaine et de musique expérimentale organisée chaque automne à Strasbourg. Cette manifestation est le premier festival de création et de médiation musicales en Europe et propose chaque année un panorama de la création musicale à travers différentes générations de compositeurs et compositrices, du début du XXe siècle à nos jours.

Pendant une quinzaine de jours, le Festival Musica présente les œuvres les plus significatives d'un XXe siècle riche en créations musicales avec ses références, ses héritages, ses chefs-d'œuvre, en les confrontant aux nouvelles générations d'artistes, compositeurs et interprètes. Il accueille des artistes renommés spécialisés dans la musique contemporaine ainsi que des formations classiques prestigieuses. Ainsi, les partenaires confirment leurs engagements financiers au Festival Musica.

FESTIVAL MUSICA - FONCTIONNEMENT

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
5,261 M€	2,600 M€	1,113 M€	0,120 M€	-	1,428 M€

ARTICLE 2.10 :

OFFRE CULTURELLE EMBLÉMATIQUE : THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG.

Lieu unique dans le paysage théâtral français, le Théâtre National de Strasbourg est le seul théâtre national implanté en région. Il est un des cinq théâtres nationaux français avec la Comédie Française, l'Odéon Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Chaillot. Le Théâtre National de Strasbourg abrite une École supérieure d'Art dramatique, des salles de spectacle, de répétition et des ateliers de construction de décors et de costumes. Le Théâtre National de Strasbourg mène de front l'excellence artistique européenne et l'élargissement des publics, des membres des institutions européennes au Strasbourgeois.

THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT COURANT

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
3 M€	3 M€*	-	-	-	-

(*) seule une partie des crédits État sont inscrits dans le présent Contrat Triennal 2021-2023

ARTICLE 2.11 :

OFFRE CULTURELLE EMBLÉMATIQUE : ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG.

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg - Orchestre national (OPS) existe depuis 1855 et doit sa grande renommée à des chefs internationaux. L'Orchestre philharmonique de Strasbourg, qui se produit dans des lieux variés, partout en Europe, initie chaque année une saison musicale innovante et créative contribuant à l'attractivité et au rayonnement de Strasbourg. Ainsi, les partenaires confirment leurs engagements financiers à l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
34,600 M€	2,900 M€*	-	0,600 M€*	1,400 M€*	29,700 M€*

(*) seule une partie des crédits État et des partenaires sont inscrits dans le présent Contrat Triennal 2021-2023

ARTICLE 2.12 :

LE PROJET “AGORA”.

Le projet “Agora Strasbourg capitale européenne” consiste en la mise en place par la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg d’une instance de concertation destinée à associer la population à la dimension européenne de Strasbourg. Il s’agit notamment de mobiliser la population autour de l’accueil des parlementaires et fonctionnaires européens, et de contribuer à une bonne compréhension des fonctions européennes de Strasbourg, facteur d’identité de la ville et donc de son rayonnement.

Mise en place et animée par la ville et l’Eurométropole de Strasbourg, l’“Agora Strasbourg capitale européenne” s’appuiera sur des campagnes de communication, des actions proposées par des associations locales en faveur de l’Europe, de la démocratie et des droits humains, l’organisation d’événements, l’émergence de nouveaux projets afin de valoriser la participation citoyenne ainsi que l’appropriation par les habitants de Strasbourg et de sa région de l’identité européenne de Strasbourg.

Ces projets bénéficieront d’un accompagnement financier des signataires du présent contrat, indépendamment des appels à projets initiés par les fonds “recherche et innovation”, “culture” et “démocratie”.

“L’Agora Strasbourg capitale européenne”, projet emblématique sur le territoire Strasbourgeois, sera animée par la ville de Strasbourg. Certaines des actions issues des travaux de l’Agora pourront ainsi être financées dans le cadre du contrat triennal. L’Agora pourra soumettre ainsi à la Mission Strasbourg, capitale européenne des demandes de cofinancement d’action identifiées à l’occasion de ses travaux .

Les signataires s’engagent à une contribution de 0,300 M€ chacun pour la durée du contrat.

ACTIONS DE L’AGORA

TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
1,500 M€	0,300 M€	0,300 M€	0,300 M€	0,300 M€	0,300 M€

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT TRIENNAL

Le présent contrat prend effet à compter du jour de sa signature, pour une durée d'exécution de trois ans. Il pourra faire l'objet de modification par avenant, afin notamment de tenir compte de l'intervention de nouveaux partenaires financiers et de l'éventuel ajustement des opérations inscrites au contrat.

La mise en œuvre du présent contrat triennal, des projets qui y sont inscrits et des objectifs fixés feront l'objet d'une animation, d'un suivi et d'une évaluation reposant sur :

- un **comité politique** rassemblant les signataires, qui se réunira au moins une fois par an afin de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre du contrat et, le cas échéant, d'ajuster ou de réorienter les projets dans la limite des engagements financiers pris ; le comité politique pourra se réunir à tout moment afin d'adapter si nécessaire toute nouvelle répartition des financements entre collectivités, dans le respect du montant total du financement de l'ensemble des collectivités.

S'agissant des fonds de soutien :

le comité politique arrêtera les décisions de financement sur proposition du comité technique (*voir infra*) au sein duquel chaque ministère n'interviendra que pour le fond auquel il contribue.

- un **comité technique** composé du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la Préfecture de région, du directeur général des services du Conseil régional, du directeur général des services de la Collectivité européenne d'Alsace et de la directrice générale des services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que des représentants des services concernés du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. Le comité technique se réunira de manière mensuelle afin d'assurer le suivi de la réalisation effective des projets programmés financièrement dans le cadre du présent contrat.

S'agissant des fonds de soutien :

le Comité technique définira un cahier des charges définissant les priorités de chaque appel à projet ainsi que les éléments constitutifs des dossiers de demandes de financement. Il validera les termes des appels à projets préparés par la Mission Strasbourg capitale européenne. Le Comité sera chargé de l'évaluation de la performance du fonds et s'assurera que le montant total des projets soumis à financement ne dépasse pas les crédits disponibles annuellement. Les projets soumis à financement pourront le cas échéant être retenus sans que chacun des signataires du contrat n'y contribue financièrement. La répartition entre l'État et les collectivités signataires du financement accordé sera ainsi établie au cas par cas par le comité technique.

- la "**mission Strasbourg capitale européenne**", structure permanente placée sous l'autorité du Comité technique, sera chargée de la mise en œuvre quotidienne du contrat. La mission **Strasbourg capitale européenne** sera composée de 5 cadres affectés par chacun des signataires du contrat. Elle sera installée dans des locaux encore à identifier, bénéficiera d'un budget de fonctionnement à hauteur de 250 000€ et d'un budget d'intervention à hauteur de 500 000€.

S'agissant des fonds de soutien :

la mission rédigera les appels à projet des fonds thématiques sur la base du cahier des charges défini par le

comité technique. Elle assurera au niveau local l'animation, l'information, la promotion et l'accompagnement des acteurs locaux agissant dans le champ d'intervention des trois fonds ; elle recueillera et instruira les dossiers ; elle préparera les décisions de financement sur la base du cahier des charges.

En outre, la “mission Strasbourg capitale européenne” aura pour mission de :

- préparer un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année, sous la forme d'une édition annuelle de l'annexe financière jointe au présent contrat, complétée des taux de réalisation des opérations ou de tout autre document utile. La mission Strasbourg capitale européenne préparera également le moment venu l'évaluation globale du présent contrat triennal puis anticipera le 15ème contrat triennal 2024-26 en identifiant des opérations susceptibles de répondre aux objectifs stratégiques définis par les partenaires du contrat triennal ;
- proposer au comité technique des actions de lobbying et de communication.

FINANCEMENT DE LA MISSION STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE

MISSION STRASBOURG - MOYENS HUMAINS					
TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
1 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€	0,200 M€

MISSION STRASBOURG - FONCTIONNEMENT					
TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,250 M€	0,050 M€	0,050 M€	0,050 M€	0,050 M€	0,050 M€

MISSION STRASBOURG - ACTIONS/PROJETS					
TOTAL	ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE
0,500 M€	0,100 M€	0,100 M€	0,100 M€	0,100 M€	0,100 M€



L'ÉTAT

EN PRÉSENCE DE

EMMANUEL MACRON

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DAVID SASSOLI

PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

URSULA VON DER LEYEN

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

JOSIANE CHEVALIER

PRÉFÊTE DE LA RÉGION GRAND EST

LA VILLE DE STRASBOURG

JEANNE BARSEGHIAN

MAIRE

L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

PIA IMBS

PRÉSIDENTE

LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

FRÉDÉRIC BIERRY

PRÉSIDENT

RÉGION GRAND EST

JEAN ROTINER

PRÉSIDENT

N°	DOMAINES ET OPÉRATIONS	MONTANT
PRIORITÉ 1 : POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ MULTIMONDALE DE STRASBOURG ET CONF		
1-1	Desserte aérienne de Strasbourg (obligations de service public – OSP)	12,800
1-2	Taxes aéroportuaires	3,297
1-3	Études et premiers travaux relatifs à la construction de lignes de tram directes entre la gare et les quartiers des institutions européennes et environnants	28,200
1-4	Nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport (NLF) EAP – études APD	5,100
1-5	Études sur une meilleure accessibilité ferroviaire entre strasbourg / Bruxelles	0,100
1-6	Études sur une meilleure accessibilité ferroviaire entre Strasbourg/Francfort	0,100
1-7	Construction de l'École Européenne – 1ère phase	13,000
1-8	Études sur un cursus d'enseignement franco-allemand : collège	0,450
1-9	Amélioration des conditions de transports des membres des institutions européennes dont l'accueil des parlementaires et membres des institutions européennes à l'aéroport	2,155
SOUS-TOTAL OFFRE DE SERVICE 2021/2023		65,202

MC : Ministère de la Culture

MCT-RCT : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MI : Ministère de l'Intérieur

MTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

NC : Non Concerné

ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE	AUTRES	MO	MINISTÈRE	BOP
ORTER L'ATTRACTIVITÉ EUROPÉENNE ET DENSIFIER LA PRÉSENCES DES INSTITUTION ET PARTENAIRES								
12,800	---	---	---	---	---	ÉTAT	MTES	BOP 203
---	0,877	1,210	1,210	---	---	COLLECTIVITÉS	NC	NC
1,000	0,200	---	27,000	---	---	EMS	MTES	BOP 203
0,270	0,270	0,270	---	---	4,290	EAP	MTES	BOP 203
0,025	0,025	0,025	0,025	---	---	SNCF RÉSEAU	MTES	BOP 203
0,025	0,025	0,025	0,025	---	---	VILLE	MTES	BOP 203
2,000	2,360	3,140	---	5,500	---	VILLE	MCT-RCT	BOP 112
0,100	---	0,350	---	---	---	CEA	MCT-RCT	BOP 112
0,550	0,400	---	---	1,205	---	VILLE	MCT-RCT	BOP 112
16,770	4,157	5,020	28,260	6,705	4,290			

N°	DOMAINES ET OPÉRATIONS	MONTANT
PRIORITÉ 2 : SOUTENIR LE RAYONNEMENT		
2-1	Fonds Recherche et innovation	5,000
2-2	Organisation internationale HFSP : programme scientifique Frontière Humaine / Human Frontier Science Program -(HFSP)	7,000
2-3	Fonds Culture	9,000
2-4	Fonds Démocratie	9,000
2-5	Conseil de l'Europe : Forum mondial de la démocratie	2,100
2-6	Conseil de l'Europe : Observatoire européen de l'enseignement de l'histoire – conférence annuelle et événements associés	0,500
2-7	Soutien des fondations	---
	dont Alfred Kastler	0,615
	dont René Cassin	0,375
2-8	Offre culturelle emblématique : Opéra national du Rhin	44,196
2-9	Offre culturelle emblématique : Festival Musica	5,261
2-10	Offre culturelle emblématique : Théâtre National de Strasbourg	3,000
2-11	Offre culturelle emblématique : Orchestre Philharmonique de Strasbourg	34,600
2-12	Le projet "Agora"	1,500
SOUS-TOTAL RAYONNEMENT 2021/2023		122,147
SUIVI ET ÉVALUATION		
3-1	Mission Strasbourg – moyens humains	1,000
3-2	Mission Strasbourg – fonctionnement	0,250
3-3	Mission Strasbourg – actions/projets	0,500
SOUS-TOTAL GOUVERNANCE 2021/2023		1,750
N°	DOMAINES ET OPÉRATIONS	MONTANT
TOTAL 2021/2023		189,099

ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	VILLE	AUTRES	MO	MINISTÈRE	BOP
EUROPÉEN DE STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE								
1,000	1,000	1,000	2,000	---	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MESRI	BOP 172
6,000	---	---	1,000	---	---	ÉTAT	MESRI	BOP 172
2,000	2,000	1,000	---	4,000	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MC	BOP 131
1,000	1,000	5,000	0,500	1,500	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MEAE	BOP 105
0,600	0,400	0,400	---	0,700	---	VILLE	MEAE	BOP 105
0,375	0,031	0,031	---	0,063	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MEAE	BOP 105
---	---	---	---	---	---			
0,090	0,150	0,150	0,225	---	---	PORTEUR DE PROJET	MEAE	BOP 105
0,150	0,075	0,075	---	0,075	---	PORTEUR DE PROJET	MEAE	BOP 105
10,800	3,912	---	1,944	27,540	---	VILLE	MC	BOP 131
2,600	1,113	0,120	---	1,428	---	VILLE	MC	BOP 131
3,000	---	---	---	---	---	VILLE	MC	BOP 131
2,900	---	0,600	1,400	29,700	---	VILLE	MC	BOP 131
0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	---	VILLE	MCT-RCT	BOP 112
30,815	9,981	8,676	7,369	65,306	0,000			

DU CONTRAT TRIENNAL

0,050	0,200	0,200	0,200	0,200	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MI	BOP 354
0,500	0,050	0,050	0,050	0,050	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MCT-RCT	BOP 112
0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	---	ÉTAT ET COLLECTIVITÉ	MCT-RCT	BOP 112
0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,000			

ÉTAT	RÉGION	CEA	EUROMÉTROPOLE	STRASBOURG	AUTRES
47,935	14,488	14,046	35,979	72,361	4,290



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.gouvernement.fr

**PRÉFECTURE DE LA
RÉGION GRAND EST**
[www.prefectures-
regions.fr/grand-est](http://www.prefectures-
regions.fr/grand-est)

**EUROMÉTROPOLE DE
STRASBOURG**
[www.strasbourg.eu/
eurometropole-de-
strasbourg](http://www.strasbourg.eu/
eurometropole-de-
strasbourg)

VILLE DE STRASBOURG
www.strasbourg.eu

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**
www.alsace.eu

RÉGION GRAND EST
www.grandest.fr